

L'an deux mille dix-sept le dix-sept Juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie BOISAUBERT, Maire,

Étaient présents :

Mmes BOISAUBERT Stéphanie - GIRAUD-JACQUIGNON Clémence – DEVIDAL Joëlle

&

Mrs BONNETAIN Philippe – NICOUD Florent – PERROT Gilbert – DECOMBIS Erick –
DESORMAIS Jérôme – HAOUIZEE Régis – RACAMIER André

Absents excusés : Mmes GRANGEOT Christelle - ORERO Christine,
Mrs MEYER Constant – ALPHANT Florent

Pouvoirs à : Mme GRANGEOT Christelle à Mr BONNETAIN Philippe
Mr MEYER Constant à Mr PERROT Gilbert
Mr ALPHANT Florent à Mr DECOMBIS Erick

Ordre du Jour :

- 1 Commission Urbanisme :
 - Point sur le PLU

- 2 Commission Travaux / Bâtiments :
 - Point sur les dossiers
 - Restaurant de la Poste

- 3 Commission Voirie :
 - Point sur les dossiers
 - Alignement route des Terreaux (délibération)
 - Rdv du 10 juillet avec D. Savignon
 - Déneigement

- 4 Commission Environnement
 - Rencontre du 17 juillet avec N. Nicolas Souvignet

- 5 Questions diverses
 - Restaurant de la Poste : révision du loyer (délibération)
 - Projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h05.

Madame DEVIDAL Joëlle est nommée secrétaire.

Rappel des prochaines séances du Conseil Municipal : lundi 18 septembre à 19h00, et lundi 16 octobre à 19h00.

1 - COMMISSION URBANISME :

PLU :

Les séances de travail se poursuivent, l'élaboration du règlement et le zonage arrivent à leur terme. Les nombreuses contraintes imposées à la commune ont plutôt facilité le travail des élus, à leur grande surprise. Certains détails nécessitent une prise de position collégiale, et seront abordés lors du conseil de septembre, afin que tous les élus soient informés. Par ailleurs, les travaux semblent assez bien perçus par la population, donnant lieu à de nombreux échanges.

L'arrêt du PLU devrait intervenir en octobre prochain.

Dossiers en cours :

Quelques dossiers sont en cours d'instruction, sans problème particulier.

2 – COMMISSION TRAVAUX / BATIMENTS :

Restaurant de la Poste :

La réfection du local donnant sur la montée du village interviendra cet été, les travaux devant être terminés pour la vogue (modification de la façade). La chambre froide du restaurant ayant rendu l'âme, plusieurs devis ont été réalisés. L'entreprise Fabbri Froid a été retenue et doit intervenir cette semaine, afin que les restaurateurs puissent reprendre au plus vite leur activité.

Ecole :

Les travaux de mise en forme du terrain de tennis vont démarrer le 25 juillet, afin de préparer la réalisation d'un espace multisports et d'une aire de jeux.

La mise en accessibilité de l'école est un peu retardée, il faut attendre le retour de document du Conseil Départemental pour débiter les travaux.

3 – COMMISSION VOIRIE :

La société Eiffage est intervenue pour poser le goudron : stationnements PMR à la mairie et au cimetière de la Feytaz, et chemin des Tilleuls.

Mardi 11 juillet a eu lieu un rendez-vous avec les techniciens de la CCTB pour réfection du revêtement de la route des Terreaux, du boulo-drome jusqu'à la limite de la commune en direction de Sonnay. Les travaux seront réalisés à la fin du mois d'Août. Il nous faut fixer rapidement l'emplacement d'un ralentisseur, au niveau du croisement avec la rue des Grollières.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Florent ALPHANT, propriétaire du lotissement L'ALPAJE, sis Route des Terreaux, a adressé une demande concernant la réservation de terrain faite par la commune (emplacement réservé n° 16 « Elargissement de la VC2 et Aménagement d'un chemin piétons ») pour une réduction de celle-ci.

Actuellement, l'alignement de cet élargissement se situe à cinq mètres du bord de la route. Après étude du dossier, il est proposé que cette réservation de terrain soit située à deux mètres cinquante, à charge au propriétaire du lotissement de gérer le bornage ainsi que son coût.

Monsieur Florent ALPHANT ne participe ni au débat ni au vote.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

APPROUVE la proposition de Madame Le Maire,

VALIDE la réduction de l'emplacement réservé n° 16 sur sa largeur à 2,50 m au lieu de 5,00 m.

CHARGE Madame Le Maire de transmettre cette décision auprès des services de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais ayant la gestion des dossiers d'urbanisme,

CHARGE Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 34/2017.

Toujours pour un des lotissements, Monsieur Florent ALPHANT demande l'autorisation de différer la finition du revêtement de la voie. Le Conseil décide de reporter sa décision, et demande un complément d'information à Monsieur ALPHANT.

Lundi 10 juillet, rendez-vous avec Monsieur Dominique SAVIGNON de l'Aménagement du Territoire : des panneaux d'entrée d'agglomération seront installés ou déplacés, différents aménagements seront réalisés afin de sécuriser plusieurs croisements.

Monsieur Henri BROCHIER a informé Madame le Maire qu'il ne réaliserait plus de travaux de déneigement. Il convient de lui trouver un remplaçant.

4 – COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Lundi 17 juillet, réunion en mairie avec Monsieur Nicolas SOUVIGNET de l'Association Nature Vivante, afin de faire un point sur les actions planifiées sur l'année 2017.

Un des nichoirs pour effraie, installé à la chèvrerie, doit être déplacé car actuellement accessible aux rongeurs et nuisibles. Il sera donc rehaussé, Nicolas indiquera l'emplacement le plus favorable.

Pour le débroussaillage de la parcelle dominant la chapelle, il est convenu de contacter le CFPA de La Côte Saint André : une convention pourrait permettre aux élèves de BTS d'intervenir sur le site. A priori, la commune devrait participer aux frais de déplacements, à confirmer.

Quelques robiniers situés à l'est de la chapelle feront l'objet d'un cerclage, par le même établissement.

Les autres arbres, situés au niveau du parking, seront quant à eux abattus. La clôture sera prolongée, et les chèvres pourront ainsi se régaler des rejets, et empêcher toute repousse de ces arbres endémiques.

La mare d'ombre sera réalisée à l'automne, afin de profiter des pluies de fin d'année pour se remplir et commencer à vivre.

Toutefois, nous sommes toujours en attente de retour de la part du Conseil Départemental. Nous n'avons à ce jour eu aucun contact avec la remplaçante d'Alix SAVINE, Nicolas Souvignet la connaissant, se charge de la contacter pour qu'elle puisse assister à une prochaine réunion.

Le livret pédagogique à destination des scolaires sera réalisé à l'école, par les enfants de primaire encadrés de leurs enseignants, avec l'appui technique de Vincent DREUZARD, de Nature Vivante. Après un premier travail de réflexion quant au format et au contenu, Nicolas va réaliser une première maquette du livret destiné au public, ainsi que du panneau de présentation de notre ENS. Il nous les présentera le 28 août.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

Restaurant de la Poste :

Suite à la délibération de l'an passé, il convient de prendre une nouvelle délibération sur le gel des loyers. Nous avons un courrier du comptable de Monsieur Christophe BEGOT ainsi que quelques éléments chiffrés. Il est clairement précisé qu'une augmentation de loyer, telle que prévue au bail commercial, engendrerait pour Monsieur BEGOT des difficultés financières sérieuses.

Dans le but de préserver l'activité de Monsieur BEGOT, et dans le souci de maintenir l'établissement ouvert, il est décidé :

- De ne pas augmenter le loyer tel que prévu dans le bail,
- Toutefois, d'appliquer pour cette année une révision en septembre, indexée sur l'indice INSEE,
- De préciser à Monsieur BEGOT que cette décision vaut pour une durée d'un an. En juillet 2018, il conviendra de délibérer à nouveau sur le sujet, charge pour Monsieur BEGOT de nous fournir des éléments comptables significatifs.

Délibération 35/2017.

Informations :

- Un des logements sociaux des Tilleuls sera disponible à partir du 31 juillet prochain.
- Deux mamans ont demandé un rendez-vous à Madame le Maire pour lui faire part de leur projet : elles souhaitent ouvrir une maison d'assistantes maternelles. Plutôt que de garder des enfants chacune à son domicile, elles souhaitent trouver un local où elles pourraient se regrouper afin d'accueillir les enfants dont elles ont la garde. Elles font actuellement toutes les démarches administratives, et souhaiteraient concrétiser leur projet début 2018. Elles sont donc à la recherche d'une maison à louer, de préférence proche du centre village. Si des propriétaires ont des biens disponibles, nous les mettrons en relation.
- 11 septembre : un club cyclotouriste nous demande la mise à disposition d'une salle, le temps de faire une halte et de se restaurer à midi. Originalité de leur démarche : ils viendront de Bellegarde sur Valserine (Ain), rallieront Bellegarde (Gard), et souhaitent faire étape à Bellegarde Poussieu !! La SAR leur sera proposé.

Madame Le Maire clôt la séance à 21h50.

***Fait et délibéré les jour, mois an que dessus
Ont signé les membres présents***